

(1)

(N^o 238.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 11 JUIN 1858.

CRÉDIT DE FR. 258,620 69 C^s AU DÉPARTEMENT DES FINANCES (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. H. DE BROUCKERE.

MESSIEURS,

Le projet de loi ayant obtenu l'assentiment unanime des six sections et de la section centrale, sans avoir été l'objet d'aucune observation, ma mission de rapporteur se borne à vous en proposer l'adoption.

Le Rapporteur,

H. DE BROUCKERE.

Le Président,

H. DOLEZ.

(1) Projet de loi, n^o 210.

(2) La section centrale, présidée par M. Dolez, était composée de MM. Henri Dumortier, H. de Brouckere, Jacquemyns, de Terbecq, Godin et Van Iseghem.
